

226C0317
FR0011981968-FS0224

16 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 mars 2026, complété par un courrier reçu le 16 mars 2026, la société de droit suisse SIX Group AG (Hardturmstrasse 201, 8005 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 mars 2026, le seuil de 10% du capital de la société WORLDLINE et détenir, 29 853 529 actions WORLDLINE représentant 59 707 058 droits de vote, soit 9,24% du capital et 16,23% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et droits de vote WORLDLINE².

¹ Sur la base d'un capital composé de 323 251 447 actions représentant 367 964 917 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. communiqué de presse de la société WORLDLINE en date du 12 mars 2026.